

DEPARTEMENT
DE LA SEINE SAINT DENIS

ARRONDISSEMENT
DE BOBIGNY

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DES LILAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 27 septembre 2017

Le nombre de Conseillers
Municipaux en exercice
est de 35

L'an deux mille dix-sept le vingt-sept septembre à dix-neuf heures trente.

Le Conseil municipal de la Commune des Lilas, légalement convoqué le vingt et un septembre deux mille dix-sept, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Daniel GUIRAUD, Maire.

OBJET :

CONVENTION DE
VERSEMENT D'UNE
SUBVENTION AU
TITRE DU FONDS
D'INVESTISSEMENT
METROPOLITAIN /
RENOVATION
THERMIQUE DU
GYMNASE LIBERTE.

PRESENTS :

Daniel GUIRAUD, Claude ERMOGENI, Madeline DA SILVA, Lionel BENHAROUS, Johanna BERREBI, Christophe PAQUIS, Sandie VESVRE, Valérie LEBAS, Christian LAGRANGE, Malika DJERBOUA, Guillaume ROUSSEAU, Isabelle DELORD, Guillaume LAFEUILLE, Marlène UZAN, Liliane GAUDUBOIS, Patrick CARROUER, Arnold BAC, Françoise BALTEL, Jean DESLANDES, Delphine PUIER, Georges AMZEL, Sonia ANGEL, Jean-François DEBYSER, Marie-Geneviève LENTAIGNE.

formant la majorité des Membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES :

Camille FALQUE par Christophe PAQUIS, Nathalie BETEMPS par Claude ERMOGENI, Narcisse NGAKA par Lionel BENHAROUS, Gérard MESLIN par Patrick CARROUER, Irina SCHAPIRA par Guillaume LAFEUILLE, Roland CASAGRANDE par Malika DJERBOUA, Manuel ZACKLAD par Delphine PUIER, Christine MADRELLE par Liliane GAUDUBOIS, Frédérique SMADJA par Sandie VESVRE, Mathieu AGOSTINI par Marie-Geneviève LENTAIGNE.

ABSENTS :

Christophe RINGUET,

SECRETAIRE : Johanna BERREBI



Accusé de réception en préfecture
093-219300456-20170929-D133-17-DE
Date de télétransmission : 29/09/2017
Date de réception préfecture : 29/09/2017

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2017

OBJET : CONVENTION DE VERSEMENT D'UNE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS D'INVESTISSEMENT METROPOLITAIN / RENOVATION THERMIQUE DU GYMNASSE LIBERTE.

LE CONSEIL,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.1111-9 et 10,

VU le décret n° 99-1060 du 16 décembre 1999,

VU la délibération n°D80/17 du Conseil municipal du 16 mai 2017,

CONSIDERANT que le Conseil municipal du 16 mai 2017 a approuvé la nature des travaux de rénovation thermique du Gymnase Liberté, leur montant estimatif (coût estimé de 143 600 € HT comprenant études et travaux), et a autorisé Monsieur le Maire à percevoir une subvention d'un montant maximum de 71 800 € au titre du Fonds d'investissement métropolitain auprès de la Métropole du Grand Paris,

CONSIDERANT que le Bureau de la Métropole du 10 juillet 2017 a décidé, par délégation du Conseil métropolitain, de l'octroi d'une subvention de 66 390 € pour ce projet, sous réserve de la signature de la convention de versement soumise à l'approbation du présent Conseil municipal, incluant une obligation de publicité,

CONSIDERANT que pour bénéficier de ladite subvention, Monsieur le Maire ou son représentant, doit être autorisé par le Conseil municipal à signer le projet de convention annexé à la présente délibération,

VU le budget communal,

VU le rapport du représentant légal,

VU l'avis de la commission compétente,

VU le projet de convention ci-annexé,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE 1 : APPROUVE le projet de convention de versement d'une subvention au titre du Fonds d'investissement métropolitain, avec la Métropole du Grand Paris, en vue de l'octroi d'une subvention de 66 390 € dans le cadre du projet de rénovation thermique de la toiture du Gymnase Liberté.

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents afférents à ladite subvention.

ARTICLE 3 : AUTORISE le Maire à percevoir ladite subvention.

ARTICLE 4 : DIT que cette délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Seine Saint Denis, à Monsieur le Trésorier Municipal des Lilas, aux intéressés et affichée en mairie.

Et ont signé au registre les membres présents,
Pour copie conforme,

Le Maire des Lilas,

Daniel GUIRAUD



Accusé de réception en préfecture
093-219300456-20170929-D133-17-DE
Date de télétransmission : 29/09/2017
Date de réception préfecture : 29/09/2017

Certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa transmission en Préfecture le **29 SEP. 2017**
- et de son affichage le **03 OCT. 2017**
(pendant une durée continue de 2 mois)

Délibération votée par :

34 Voix pour

Voix contre

Abstentions

Pas part au vote

Accusé de réception en préfecture
093-219300456-20170929-D133-17-DE
Date de télétransmission : 29/09/2017
Date de réception préfecture : 29/09/2017

